

SÉANCE ORDINAIRE du 17 juin 2022

L'An deux mille vingt-deux, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 10 juin 2022

Étaient présents :

M. FONTAINE Pascal, Mme CASTEL Claude, M. MESNIL David et Mme MARCADET Carole– Adjoints et M. TARDIF Sébastien, M. JAQUET Pascal, Mme HODEAU Virginie, M. LACOMBE Henri-Jacques, Mme VAQUETTE Anaïs, Mme de KONING Marieka – Conseillers Municipaux

Absent excusé : M. BRAGUE Robert et Mme HARENG Sylviane

Secrétaire : Mme MARCADET Carole

Approbation du compte rendu du conseil du 13 mai 2022

Délib 2022-34 : Bail de l'auberge des 3 écluses : approbation à l'unanimité

Délib 2022-35 : décision modificative du budget principal DM2022-01

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter les crédits et les dépenses du budget principal 2022 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous en raison d'une insuffisance de crédits et de dépenses votés au budget primitif 2022 concernant le marché de réhabilitation de l'Auberge des 3 Ecluses :

| INVESTISSEMENT | | | |
|-----------------------|--------------------|--------------------------|--------------------|
| Dépenses | | Crédits | |
| 2313 – constructions | + 30 000,00 | 1641 – Emprunts en euros | +30 000,00 |
| Total | + 30 000,00 | Total | + 30 000,00 |

Délib 2022-36 : Avenant plus-values marché Auberge des 3 Ecluses

- MV BATIMENT : + 20 426 € HT
- SARL PERRET : + 1 734,18 € HT
- HEAU MENUISERIE : + 1 952 € HT
- BETHOUL : + 1 650 € HT

Délib 2022-37 : Avenant n°2 contrat maîtrise d'œuvre

Vu que le marché de réhabilitation de l'Auberge des 3 Ecluses, après les avenants s'élève à 540 930,17 €

Considérant que le taux de rémunération de l'architecte est de 7,80 % sur le montant HT

Le maître d'œuvre Monsieur FERRARI présente à la commune un avenant n°2 au contrat maîtrise d'un montant HT de 42 192,55 € qui correspond au montant des honoraires définitifs

Le conseil prend connaissance de l'avenant n°2, le valide et autorise le maire à le signer

Délib 2022-38 : Choix du mode de publicité des actes

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel.

Publicité par publication papier à la mairie de Vieilles-Maisons

Application à partir du 1^{er} juillet 2022

Adopté à l'unanimité des membres présents

Délib 2022-39 : ouverture d'un poste d'adjoint technique territoriale 3/35^{ème}

Le maire indique au conseil qu'avec l'agrandissement et les locations de la salle polyvalente il est nécessaire d'augmenter le nombre d'heures du poste d'adjoint technique territoriale à 3/35^{ème} afin de répondre au besoin de ménage de la mairie et la salle polyvalente

Adopté à l'unanimité des membres présents

Délib 2022-40 : suppression d'un poste d'adjoint technique territoriale 2/35^{ème}

Vu la délibération 2022-39

Vu la prise de fonction de l'adjoint technique territoriale au poste d'adjoint technique territorial 3/35^{ème},

Le maire propose au conseil la suppression du poste d'adjoint technique territoriale 2/35^{ème}

Adopté à l'unanimité des membres présents

Délib 2022-41 : modification du tableau des effectifs

Délib 2022-42 : validation du déplacement de la porte de service du garage de l'atelier municipal

3 entreprises ont été consultés

Validation de l'offre de l'entreprise JONCHERE pour un montant de 1 330.00 € HT

Délib 2022-43 : validation devis aménagement place de parking terrain de pétanque

3 entreprises ont été consultés

Validation de l'offre de SARL Stéphane MAIGRET pour un montant de 6 370.00 € HT

Point sur les commissions

- Auberge de Grignon
Annulation de la visite de la commission de sécurité prévu le 30/06/2022 pour cause d'armoires SSI non livrés. Pas gênant pour l'ouverture du RDC, la visite est seulement obligatoire à l'étage (locaux à sommeil)
- Plans de la commune : lancement de la commande des 4 panneaux
- Présentation de la carte -jeu de Vieilles-Maisons utilisée dans le jeu Circino
- Citypark : manque toujours 2 devis sur 4 - 3 devis pour le terrassement
Réflexion sur une commande groupée avec le département en 2023 pour une mise en place mi-2024 (avec subvention) OU demande de subvention auprès de jeunesse et sport pour mise en place début 2023

- Lotissement de l'étang des bois :
Visite de Century 21 Châteauneuf-sur-Loire et prise de contact avec ORPI Lorris pour avoir des propositions de lotisseurs. La commune souhaite environ 12 lots avec des terrains de 600-700 m2. Objectif de la commune = le prix des terrains soit attractif.

Divers :

* Ciné de plein air : le conseil municipal prendra le reste à charge de la prestation une fois la subvention FACC du département déduit

* Défibrillateur à Grignon : la 3CFG propose un groupement de commande pour achat de défibrillateur incluant la prestation de maintenance et de formation. Le conseil accepte le groupement commande

* Recensement de la population 2023 : information

* Réunion d'information avec le département pour l'étude d'aménagement de l'entrée/sortie du camping de l'Etang des Bois. Remarque relevé = un manque de signalisation du tunnel et du parking

* Présentation aux conseillers du rapport d'étude de l'aménagement de Grignon destinée à la commune.

Un petit dépliant à destination des autres intervenants, notamment les associations et le tout public sera préparé et diffusé par le département

Séance levée à 22h30

Prochain conseil municipal : le 26/08/2022 à 19h00